

Paie-Facile

Pour bien commencer 2025 avec la version V24 de Paie-facile

Pour information : si vous utilisez une ancienne version de paie-facile
il est conseillé de migrer sur la nouvelle version V25 de DOCEO

Nouveau dossier

- 1) Copier le dossier "salaires 2024" comportant l'ensemble de vos fichiers de paie-facile
(Copie rapide du dossier : sélectionner le dossier puis les touches - Ctrl C et Ctrl V)
- 2) Renommer la copie du dossier par "Salaires 2025" par exemple.
- 3) Ouvrir ce nouveau dossier
- 4) Vous retrouvez l'ensemble des fichiers que vous allez mettre à jour

Mise à jour des fichiers pour cette nouvelle année 2025 (ne vous trompez pas de dossier!)

- 5) Ouvrir le fichier " **Paie-facile Les taux** " et enregistrer les mises à jour suivantes ;
 - saisir la nouvelle année
 - saisir les nouveaux taux et les quotes-parts de la CPS (d'après LEXPOL, pas de nouveaux taux - le tableau de la CPS 2025 n'est pas disponible)

Remarque :

la quote-part patronale de l'AM prend en compte les **9.96% + 1.05%** (Cot. Exceptionnelle) = **11.01%**

Branches	Quote-part Patronale	Quote-part Salariale	Global
Retraite - Tranche A	15,69%	7,84%	23,53%
Retraite - Tranche B	11,62%	5,81%	17,43%
Fonds Social Retraite	0,00%	0,00%	0,00%
Assurance maladie (Cot. Excep comprise)	11.01%	4,98%	15,90%

- Vérifier les montants des plafonds et les planchers
- 6) Ouvrir le fichier " **Paie-facile Déclaration** " et enregistrer la remise à zéro :
 - cliquer sur le bouton 'Détail par salariés' puis cliquer sur le bouton '**Remise à zéro**'
 - De retour sur l'accueil, n'oubliez pas d'enregistrer
 - 7) Dans les fichiers Salaires **de chaque salarié**, effectuer les opérations suivantes:
 - a) saisir la **nouvelle année** sur la page d'accueil
 - b) cliquer sur le bouton '**Les cotisations**' et **importer** les nouveaux taux
 - c) cliquer sur le bouton '**Information salarié**' et saisir le reliquat des congés de l'année dernière
 - d) cliquer sur le bouton 'Bulletins de Paie' puis 'Tableau Récapitulatif' et '**Remise à zéro**'

Vous êtes maintenant prêt à saisir la paie de cette nouvelle année 2025

Autre solution : n'hésitez pas à migrer sur la **version V25** avec ses nouveautés et le paramétrage déjà effectué.